



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

CENTRE D'ACCUEIL ET DE SOINS
HOSPITALIERS DE NANTERRE
Hôpital Max FOURESTIER

N° Spécial

29 Juillet 2019

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

**N° Spécial Centre d'Accueil et de Soins Hospitaliers de Nanterre
Hôpital Max FOURESTIER du 29 Juillet 2019**

SOMMAIRE

Décisions	Date	CENTRE D'ACCUEIL ET DE SOINS HOSPITALIERS DE NANTERRE	Page
N° 2019-27 et N° 564	17.07.2019	Décision (EPS Roger Prévot) et Décision (CASH de Nanterre) relative à l'intérim de la Direction commune en cas d'absence de la Directrice d'établissement.	3
ANNEXE		Notification décision n° 2019-27 (EPS Roger Prévot) et décision n° 564 (CASH de Nanterre) aux intéressés et spécimens de signature.	5

**DÉCISION N°2019-27 (EPS
Roger Prévot)
DÉCISION n°564 (CASH de
Nanterre)
relative à l'intérim de la
Direction
commune en cas d'absence
de la
Directrice d'établissement**

La Directrice,

Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7 et D. 6143-33 à D.6143-35 ;

Vu la convention de direction commune en date du 20 décembre 2018 entre le centre d'accueil et de soins hospitaliers de Nanterre et de l'établissement public de santé Roger Prévot à Moisselles ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2018, signé par la Ministre des solidarités et de la santé, nommant Madame Luce LEGENDRE, directrice du Centre d'accueil et de soins hospitaliers de Nanterre à compter du 1^{er} janvier 2019 ;

Vu l'arrêté du 27 février 2019, signé par la directrice générale du Centre national de gestion, nommant Madame Luce LEGENDRE, directrice de l'établissement public Roger Prévot à Moisselles dans le cadre de la convention de direction commune susvisée ;

Vu l'arrêté du 27 février 2019, signé par la directrice générale du Centre national de gestion, nommant Madame Nathalie ALBERT, directrice adjointe de la direction commune susvisée ;

Vu l'arrêté du centre national de gestion du 13 mars 2019 nommant Madame Patricia Colonnello, directrice adjointe de la direction commune susvisée ;

Vu l'arrêté du 27 février 2019, signé par la directrice générale du Centre national de gestion, nommant Monsieur Raphaël COHEN, directeur adjoint de la direction commune susvisée ;

Vu l'organigramme de la direction ;

Décide

Article 1 : Délégation est donnée, en l'absence de la directrice d'établissement et en tant que de besoin, à **Madame Nathalie ALBERT**, directrice adjointe, à l'effet de signer, au nom et sous la responsabilité de la directrice, tout acte, toute décision concernant la gestion des établissements, tant dans le domaine de l'ordonnement des dépenses et recettes desdits établissements que dans ceux de la gestion des marchés, des personnels, de la sécurité des biens et des personnes ou de l'organisation générale du Centre d'accueil et de soins hospitaliers de Nanterre et de l'EPS Roger Prévot à Moisselle. En tant que de besoin, elle a qualité, en l'absence de la directrice d'établissement, pour prendre toute mesure nécessaire en matière de relations avec les autorités de tutelle et la présidence du Conseil d'Administration et du Conseil de Surveillance.

Article 2 : Délégation est donnée, en l'absence de la directrice d'établissement, à **Madame Patricia COLONNELLO**, directrice adjointe, à l'effet de signer, au nom et sous la responsabilité de la directrice, tout acte, toute décision concernant la gestion des établissements, tant dans le domaine de l'ordonnement des dépenses et recettes desdits établissements que

dans ceux de la gestion des marchés, des personnels, de la sécurité des biens et des personnes ou de l'organisation générale du Centre d'accueil et de soins hospitaliers de Nanterre et de l'EPS Roger Prévot à Moisselle. En tant que de besoin, elle a qualité, en l'absence de la directrice d'établissement, pour prendre toute mesure nécessaire en matière de relations avec les autorités de tutelle et la présidence du Conseil d'Administration et du Conseil de Surveillance.

Article 3 : Délégation est donnée, en l'absence de la directrice d'établissement, à **Monsieur Raphaël COHEN**, directeur adjoint, à l'effet de signer, au nom et sous la responsabilité de la directrice, tout acte, toute décision concernant la gestion des établissements, tant dans le domaine de l'ordonnancement des dépenses et recettes desdits établissements que dans ceux de la gestion des marchés, des personnels, de la sécurité des biens et des personnes ou de l'organisation générale du Centre d'accueil et de soins hospitaliers de Nanterre et de l'EPS Roger Prévot à Moisselle. En tant que de besoin, il a qualité, en l'absence de la directrice d'établissement, pour prendre toute mesure nécessaire en matière de relations avec les autorités de tutelle et la présidence du Conseil d'Administration et du Conseil de Surveillance.

Article 4 : La présente décision est notifiée aux intéressés. Elle est transmise au comptable de l'établissement et publiée au Recueil des actes administratifs de la Préfecture du Val d'Oise et au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Hauts de Seine.

Article 5: Cette décision de délégation prend effet le 17 juillet 2019.

À Nanterre, le 17 juillet 2019

La Directrice du CASH et de l'EPS Roger Prévot

Luce LEGENDRE

Notification n°2019-27 (EPSM Roger Prévot) et décision n°564 (CASH de Nanterre) aux intéressés et spécimens de signature :

Prénom et nom	Fonction	Date et signature
Nathalie ALBERT	Directrice adjointe	
Patricia COLONNELLO	Directrice adjointe	
Raphaël COHEN	Directeur adjoint	

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles
et Ingénierie Territoriale

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>